

TDV ISAM
Kütüphanesi Arşivi
No ZE 844

On sait que celui-ci désirait établir la succession en ligne directe, et qu'il comptait désigner comme son successeur son fils Youssouf-Izzeddin l'Andi, né le 9 octobre 1857. Mais cette désignation n'avait pas été faite officiellement, et l'on ne sait pas si les Turcs l'auraient acceptée. Le sultan Abd-ul-Aziz disparaissant, Mourad le remplace donc à titre d'héritier légitime.

Nous empruntons aux *Tablettes d'un Spectateur* le document suivant sur l'organisation donnée en 1867, d'après cette publication, au parti de la Jeune-Turquie, par le prince Mustapha-Paryi, mort depuis :

Constitution de la chancellerie de la Jeune-Turquie, fondée à Constantinople, à Paris et à Londres en 1867 :

Art. 1^{er}. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 2. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 3. Son chef est S. A. Mustapha-Paryi-Pacha, président du comité directeur.

Art. 4. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Achia-Effendi, le comte L. P..., Kemal-Bey et Simon Heusch.

Art. 5. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 6. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et

étrangères, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 7. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 8. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 9. Son chef est S. A. Mustapha-Paryi-Pacha, président du comité directeur.

Art. 10. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Achia-Effendi, le comte L. P..., Kemal-Bey et Simon Heusch.

Art. 11. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 12. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et étrangères, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 13. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 14. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 15. Son chef est S. A. Mustapha-Paryi-Pacha, président du comité directeur.

Art. 16. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Achia-Effendi, le comte L. P..., Kemal-Bey et Simon Heusch.

Art. 17. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 18. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et étrangères, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 19. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 20. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 21. Son chef est S. A. Mustapha-Paryi-Pacha, président du comité directeur.

Art. 22. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Achia-Effendi, le comte L. P..., Kemal-Bey et Simon Heusch.

Art. 23. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 24. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et étrangères, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 25. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 26. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 27. Son chef est S. A. Mustapha-Paryi-Pacha, président du comité directeur.

Art. 28. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Achia-Effendi, le comte L. P..., Kemal-Bey et Simon Heusch.

Art. 29. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 30. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et étrangères, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 31. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 32. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 33. Son chef est S. A. Mustapha-Paryi-Pacha, président du comité directeur.

Art. 34. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Achia-Effendi, le comte L. P..., Kemal-Bey et Simon Heusch.

Art. 35. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 36. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et étrangères, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 37. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 38. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 39. Son chef est S. A. Mustapha-Paryi-Pacha, président du comité directeur.

Art. 40. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Achia-Effendi, le comte L. P..., Kemal-Bey et Simon Heusch.

Art. 41. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 42. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et étrangères, sont : S. E. Zia-Bey et Achia-Effendi.

Art. 43. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Paryi-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'élever le royaume du régime et des hommes qui oppriment et épouvent l'empire ottoman, de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 44. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Le Temps
1.6.1876

« Tu parais émue et échauffée, dit M. Decker; tu ne souffres pas? »

Mme Decker avait pâli. Elle rougit maintenant :

« Non, répondit-elle; j'ai seulement une légère douleur ici, » et elle toucha son corsage.

M. Decker se leva ;

« Ne puis-je rien faire pour toi, chère Elsie? dit-il affectueusement.

« Si! va-t-en vite à l'hôtel me chercher un peu de chartrouse! »

M. Decker y courut.

Mme Decker ferma la porte sur lui, la verrouilla et, posant deroche sa main sur sa poitrine, elle en tira la douleur, plié en quatre et signée, je l'avoue à regret, de la signature Jack Oakhurst. Elle la dévora les yeux ardents, le regard en feu, jusqu'au moment où elle entendit un pas résonner sous le porche. Elle dissimula à la hâte la lettre dans le pli de sa robe et défit les verrous. Son mari entra, elle tempa ses lèvres dans la liqueur et déclara avec un soupir qu'elle se sentait soulagée.

« Retourneras-tu là bas ce soir? demanda lambamment M. Decker.

« Non, fit Mme Decker, les yeux attachés au sol, d'un air rêveur.

« A ta place, je n'en ferais rien, dit M. Decker, avec une satisfaction marquée.

Au bout d'un instant il prit place sur le sofa et attirant sa femme à ses côtés :

« Sais-tu bien, chère Elsie, à quel je pensais tout à l'heure? »

« Madame Decker passa ses longs doigts

effilés dans la crinière noire et froide de son mari et dit n'en savoir absolument rien.

« Je pensais au bon vieux temps, Elsie; au temps où je construisais pour toi la voiture à roulettes, Elsie, où je t'emmenais promener, cumulant les fonctions de cheval et de cocher. Nous étions pauvres, Elsie, et tu souffrais, mais nous étions heureux; aujourd'hui nous avons de l'argent et une maison, et tu es une autre femme. Je puis dire que tu es une nouvelle femme! »

C'est cela qui me pèche.

Elsie, j'ai pu construire pour toi une chaise roulante, j'ai pu te bâtir une maison; mais là, j'ai dû m'arrêter. Je n'ai pu te refaire ainsi que te voilà devenue! Tu es forte et belle, Elsie, fraîche et jeune. Mais hélas! Elsie, tu n'es pas mon œuvre! »

Il s'arrêta.

Elle répondit doucement, lui caressant le front d'une main et pressant l'autre sur son cœur comme pour l'assurer que la douleur y était toujours.

« Mais si, mon ami, c'est bien ton ouvrage, il secoua la tête tristement.

« Non non, Elsie, ce n'est pas le mien. J'en ai laissé passer la chance. L'œuvre est faite, mais non par moi.

Mme Decker le regarda de son regard limpide. Il l'embrassa tendrement, et plus galement il continua :

« Ce n'est pas à cela seulement que je pensais, il me semble aussi que tu consacres trop de temps à ce M. Hamilton. Il n'y a pas de mal, ni pour toi ni pour lui, mais cela pourrait faire jaser. Tu es la seule femme, Elsie, et le maître charpentier enveloppa sa femme d'un bon regard tendre, dont on

ouvriers qui tu me... justice pour les enf... que l'on cherche les... conditions du capita... vre », etc.

Elles du centenaire... les du centenaire... national, qui a duré p... ont pris part environ... geois, des ouvriers des... quelques Suisses, sur... Le local de ce l... ment élevée à la pla... meuse fortifiée, et... Pulvinar ou loge ro... nes sont cet immense... construit sous Napo... tenir 40.000 specta... Le samedi soir 27, a... plus aller voir en cour... de la poussière du... banquet des lires... Bernes ou de Zurich... me patriotisme dans... roi et à Garibaldi... Quelqu'un lut des... au roi et à Garibaldi... de longs applaudisse... Un orateur but « au... Trentin ». Ce toast... siasme.

Le soir du samedi... cette sublime gaieté... sage qui est une de... Quelqu'un de mes... ment Paris n'a-t-il pa... On avait aussi illum... la magnifique place... dôme. Contrairement

On nous écrit de Berlin, le 29 mai :

Les journaux russes sont fort animés contre l'Angleterre. Il est curieux de les voir renvoyer à la presse anglaise tous les traits que celle-ci décoche depuis quelque temps à la Russie. Selon le *Golos* (la Voix) de Saint-Petersbourg, la politique britannique n'a jamais eu qu'un objet : saper l'alliance des

« Tu parais émue et échauffée, dit M. Decker; tu ne souffres pas? »

Mme Decker avait pâli. Elle rougit maintenant :

« Non, répondit-elle; j'ai seulement une légère douleur ici, » et elle toucha son corsage.

M. Decker se leva ;

« Ne puis-je rien faire pour toi, chère Elsie? dit-il affectueusement.

« Si! va-t-en vite à l'hôtel me chercher un peu de chartrouse! »

M. Decker y courut.

Mme Decker ferma la porte sur lui, la verrouilla et, posant deroche sa main sur sa poitrine, elle en tira la douleur, plié en quatre et signée, je l'avoue à regret, de la signature Jack Oakhurst. Elle la dévora les yeux ardents, le regard en feu, jusqu'au moment où elle entendit un pas résonner sous le porche. Elle dissimula à la hâte la lettre dans le pli de sa robe et défit les verrous. Son mari entra, elle tempa ses lèvres dans la liqueur et déclara avec un soupir qu'elle se sentait soulagée.

« Retourneras-tu là bas ce soir? demanda lambamment M. Decker.

« Non, fit Mme Decker, les yeux attachés au sol, d'un air rêveur.

« A ta place, je n'en ferais rien, dit M. Decker, avec une satisfaction marquée.

Au bout d'un instant il prit place sur le sofa et attirant sa femme à ses côtés :

« Sais-tu bien, chère Elsie, à quel je pensais tout à l'heure? »

« Madame Decker passa ses longs doigts

effilés dans la crinière noire et froide de son mari et dit n'en savoir absolument rien.

« Je pensais au bon vieux temps, Elsie; au temps où je construisais pour toi la voiture à roulettes, Elsie, où je t'emmenais promener, cumulant les fonctions de cheval et de cocher. Nous étions pauvres, Elsie, et tu souffrais, mais nous étions heureux; aujourd'hui nous avons de l'argent et une maison, et tu es une autre femme. Je puis dire que tu es une nouvelle femme! »

C'est cela qui me pèche.

Elsie, j'ai pu construire pour toi une chaise roulante, j'ai pu te bâtir une maison; mais là, j'ai dû m'arrêter. Je n'ai pu te refaire ainsi que te voilà devenue! Tu es forte et belle, Elsie, fraîche et jeune. Mais hélas! Elsie, tu n'es pas mon œuvre! »

Il s'arrêta.

Elle répondit doucement, lui caressant le front d'une main et pressant l'autre sur son cœur comme pour l'assurer que la douleur y était toujours.

« Mais si, mon ami, c'est bien ton ouvrage, il secoua la tête tristement.

« Non non, Elsie, ce n'est pas le mien. J'en ai laissé passer la chance. L'œuvre est faite, mais non par moi.

Mme Decker le regarda de son regard limpide. Il l'embrassa tendrement, et plus galement il continua :

« Ce n'est pas à cela seulement que je pensais, il me semble aussi que tu consacres trop de temps à ce M. Hamilton. Il n'y a pas de mal, ni pour toi ni pour lui, mais cela pourrait faire jaser. Tu es la seule femme, Elsie, et le maître charpentier enveloppa sa femme d'un bon regard tendre, dont on

n'ait point jadis just... actions ne soient ni... nées!

Mme Decker se me... tamé ce sujet. Elle e... lui serait bien difficil... personnage comme... faire un ennemi.

« Et il m'a touj... ajouta la petite fem... qui arracha un soupir... pian; pour peu que... guère ici. Si, par e... quelque temps à San... mère, ne penses-tu?... Il aurait quitté Sacra... — C'est cela, dit M... vray dès demain. Ja... Il te chaperonnera... fiera!.

Mme Decker craign... prudent:

« M. Oakhurst est... sais bien la mauvais... vaudrait peut-être... le même jour.

M. Decker vainqu... femme par un bais... effet donné à peu de... leur soumission aut... sante. Elle resta hui... A son retour, elle av... attribut ce change... cée quelle avait revoy... — Ma mère te di... galement. Je devais

sion en 5 0/0 de tous les emprunts dont l'ensemble constitue la dette publique. La dette flottante était consolidée. Ainsi unifiée, la dette, qui est d'environ 200,000,000 livres sterling en capital, était réduite à environ 120,000,000 livres. L'avantage pour les détenteurs de titres, c'est qu'on créait une société fermière qui devait percevoir les revenus affectés au service de la dette ainsi réduite. C'était là une garantie sérieuse. C'est précisément cette garantie, bien que le gouvernement ne l'ait pas, qui le décide à rejeter le projet. Je suis bien informé. Les ministres entendent consacrer tout l'argent du Trésor aux dépenses de guerre et n'en ont rien distrait en garanties ou en paiements aux créanciers. Ainsi, les détenteurs de titres doivent chasser toute illusion. On ne peut plus prévoir le moment où ils toucheront les intérêts de leur créance. C'est là, jusqu'à présent, le résultat le plus clair de l'esprit de déception qu'on se plaît à accorder aux nouveaux ministres.

28 mai.
Une nouvelle importante qui arrive de Crète. Dans l'assemblée générale, les députés chrétiens ont déposé entre les mains du gouverneur de l'île une pétition dont je vous envoie et joint la traduction. Cette assemblée a été constituée par la loi organique de 1867, lors de l'insurrection, et dans le but de faire déposer les armes aux rebelles. Cette loi n'est pas observée. Les Crétois se plaignent. Ils demandent son application et de plus l'égalité civile très stricte entre chrétiens et musulmans, ainsi qu'une décentralisation énergique. Des renseignements qui me sont fournis me permettent d'ajouter au cas où il ne serait pas fait droit à leur demande, on aurait à craindre une grande agitation et peut-être une révolte.
En Epire et en Thessalie il y a une certaine effervescence, mais pas de désordres du moins jusqu'à présent.

Voici la pétition des Crétois :
Excellence,
Les paroles par lesquelles Votre Excellence a ouvert la session solennelle de l'Assemblée générale des Crétois nous ont donné l'assurance que le principal but du gouvernement impérial est d'assurer la prospérité de notre pays par l'égalité de tous devant la loi. Comme nos souhaits ne sont autres que de poursuivre, même but, nous vous soumettons, Excellence, la proposition suivante :
Pour assurer la prospérité et le progrès du pays, suivant la civilisation moderne et le siècle où nous vivons, il faut surtout appliquer fidèlement et dans son véritable sens le principe d'égalité devant la loi et d'égalité des charges. Ce principe a été hautement proclamé par notre souverain dans le firman impérial qui accompagnait la loi organique.
Une expérience de plusieurs années a prouvé que la loi organique de notre île n'a pas répondu à l'esprit et à la lettre des crétois.

diplomatiques, sont : le comte L... P... et S... D... les nomment des agents dans tous les pays.
Art. 7. Le comité directeur aura pour siège Paris et Zurich.
Il devra promptement à l'étude l'établissement d'une constitution et la réorganisation de l'armée.
Art. 10. Le principal agent du comité à Constantinople est M. J. B. B.
Si l'intérêt de la Jeune-Turquie exigeait la présence du prince M. F. Pachà à Constantinople, il s'arrangerait de façon à obtenir du sultan sa rentrée à Constantinople, afin de donner par sa présence dans la capitale de l'empire une très grande impulsion aux affaires de la Jeune-Turquie.
Art. 12. Dans le cas où le prince Mustapha viendrait à mourir avant que la grande entreprise eût réussi, M. K. Z. et les membres du comité de Constantinople poursuivraient l'exécution suivant le plan tracé, jusqu'au jour où la cause de la régénération ottomane serait triomphée de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Au-dessous de ce document se trouvent l'apostille et la signature suivantes :
Approuvé,
MUSTAFA-PACHA.
Paris, 30 août 1867.

L'agence Havas nous communique les dépêches suivantes :
Constantinople, 30 mai.
Abdul-Azis est gardé dans un kiosque à la pointe du sérail.
Les ministres ont annoncé cette nuit à Mourad-Effendi sa proclamation.
Une manifestation populaire a eu lieu dans la matinée. Aucune résistance. Tranquillité parfaite. Grande satisfaction parmi les chrétiens et les musulmans.
Illuminations ce soir.
Il y aura trois jours de fêtes.
Le nouveau sultan Mourad V est installé au palais.
Londres, 30 mai.
Chambre des communes. — M. Bourke, secrétaire parlementaire aux affaires étrangères, répondant à M. Mure, dit qu'il est inopportun de publier la correspondance relative à la question orientale. Il confirme ensuite le détronement du sultan Abdul-Azis, et s'élève au trône de Mohamed-Mourad V. Il déclare ne pas avoir reçu d'autres détails. Il ajoute, en terminant, qu'un télégramme de Salonique annonçant également la proclamation de Mourad V constate que cette nouvelle a été accueillie avec l'approbation générale.
Londres, 31 mai.

Le Times publie la dépêche suivante, de Paris, du 31 mai :
« Nos renseignements de bonne source nous informent que M. le duc Decazes, sans attendre un échange de communications avec les représentants des autres puissances, a envoyé immédiatement des instructions à M. de Bourgoing, ambassadeur de France à Constantinople, lui faisant remarquer que le nouveau sultan est libre de tous engagements, que l'armée ne serait nul

trois empereurs, qui l'humille et l'inquiète ; ce but, elle l'a poursuivi et le poursuit à travers mille intrigues. Un autre organe russe, aussi lu que le *Gazet* et moins sujet à des attaques de panslavisme, les *Wiedomosti* (Nouvelles), tient déjà pour certain que la Porte repoussera les ouvertures des puissances, et par un raisonnement assez singulier, il trouve naturel que les insurgés augmentent dès à présent leurs prétentions, à cause de ce refus probable. Sans l'Angleterre, ainsi parle à propos ce journal, que je ne puis citer lui-même, mais dont je résume fidèlement le langage, sans l'Angleterre qui excite la Turquie à une résistance aveugle, aherche, par haine de la Russie, à empirer la situation en orient et prépare la guerre (armements massifs), la Turquie n'oserait certainement pas rejeter les propositions amicales et justes des alliés ; la paix serait donc vite rétablie. L'Angleterre seule est dès maintenant cause des malheurs qui pèsent à la fois sur les pays insurgés et sur l'empire ottoman. Si la guerre s'allumait, seule l'Angleterre en porterait, la responsabilité. D'autre part, la gazette russe prend avec énergie la défense du général Ignatieff, cette bête noire des Anglais.

On a beaucoup parlé du général Tchorniaeff, qui, d'après une dépêche que vous avez reproduite, vient d'être nommé commandant de l'armée serbe. Cette dépêche anglaise le nomme « le conquérant du Turkestan ».
Le général Tchorniaeff s'est, en effet, distingué, il y a une dizaine d'années, dans les guerres du Turkestan ; mais, ayant dépassé ses instructions, il passa en conseil de guerre, quitta l'armée et se fit avocat, à Moscou, puis journaliste à Saint-Petersbourg. Comme tous les apôtres du panslavisme, il nourrit à l'égard de l'Allemagne et des Allemands de vives antipathies, qui, en ce moment, seraient déplacées chez un agent reconnu du gouvernement russe. Au reste, la mission qu'il s'est donnée en Serbie paraît toute spontanée et individuelle. Peut-être aussi est-ce aller trop vite en besogne que de le nommer du premier coup généralissime de l'armée serbe. Ce que les Anglais oublient quelquefois trop, c'est qu'à côté du gouvernement russe il y a une opinion russe et slave très surveillée en ce moment ; beaucoup de faits qu'on impute aux intrigues russes, en Angleterre, trouvent par là une explication naturelle.

LETTRES D'ITALIE
Milan, 29 mai.
Nouvelles de Rome. — Vous avez vu qu'une réunion de députés de la gauche, très hostile à la convention de Plé, avait protesté contre la continuation de...

noncé, le dôme lui-même n'était pas illuminé.
J'arrive à la journée d'hier dimanche, 28. Dans la matinée, les 150 bannières du tir allèrent à la gare au-devant des représentations des villes italiennes, qui venaient prendre part aux deux journées spécialement consacrées à la commémoration de Legnano. Bien sûr cent bannières nouvelles, sortant de la gare, s'ajoutèrent aux cent cinquante qui attendaient. Je notai les couleurs et les armoiries de Rome, de Naples, de Messine, de Rimini, de Bolognes, de Turin, d'Alexandrie, de Parme, de Padoue, etc. rien de la Toscane, qui ne prit point part à la ligue lombarde de 1796. Puis, quand le défilé commença, je vis s'avancer, à la tête de toutes ces villes, volées d'un crêpe noir, les couleurs et les armoiries de Nice, de Trieste et du Trentin.
Chacun de ces drapeaux de villes, était porté par un homme accompagné de trois ou quatre acolytes. Il nous a semblé que le porteur de Nice était seul. Son nom est Erico Crèze, niçois, qui, m'a-t-on dit, a été officier gendarme dans l'armée des Vosges ; et, après 1870, collaborateur du journal romain la *Capitale*, d'où il serait passé à d'autres journaux.

L'organe le plus avancé de Milan, qui s'intitule la « *Razon* », organe du député poète, M. Cavallotti, dit ce qui suit : « Erico Crèze avait été chargé de porter le drapeau de Nice, destiné à etc. » Par qui était-il destiné à etc ? On ne le dit pas.
Ce défilé des deux-cent cinquante bannières arriva à l'Arena. Au Pulvinar étaient rangés le préfet, M. Bardesano en uniforme, le syndic, le président du comité de fêtes, M. Benedetto Cairoli, l'assesseur municipal chargé des interventions municipales dans ces circonstances, M. Alfonso Sansaverino Vimerca, le député du Sénat et celle de la Chambre des députés (M. Correnti qui en faisait partie s'en est détaché pour aller à Paris), etc.
Tout le cortège étant rangé au pied du Pulvinar, on procéda à la distribution des prix du tir.
Les prix distribués, on se mit en marche, toujours Nice en tête, pour les jardins publics, où était préparé le banquet municipal de 1,300 couverts.
J'ai assisté, au *salone*, ou grande salle des jardins publics, aux préludes de ce banquet. Il fallut plus d'une demi-heure pour introduire les bannières et les convives. Tout à coup, un singulier incident se produisit. Les cinquante bannières de convives étaient entrés, lorsque quelques-uns d'entre eux, appuyés par des membres du comité des fêtes, demandèrent, « alla, dirent-ils, de respecter toutes les opinions », qu'on enlevât un buste du roi, qui avait été placé près de la table d'honneur, et

TDV/ISAM
Kutubhanesi Arşivi
No: ZE 8/14
Sulla

TDV İSAM
Kütüphanesi Arşivi
No ZE 814

VENI
OSMANLIYAR
Jeunes Turcs

Le Temps
1. 6. 1876

دستورنامه
بازگشت
Tablette
d'un
spectateur
22 6. 76

Affaires de Turquie.

Mourad V, connu jusqu'ici sous le nom de sultan Mohomet Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et le petit-fils du sultan Mahmoud II. Il est né le 21 septembre 1840.

A la mort de son père Abd-ul-Medjid (25 juin 1861), Mourad ne lui succéda pas. En vertu du *séniorat*, le titre de sultan revenait non pas au fils aîné, mais au frère aîné du souverain, qui était Abd-ul-Aziz. La même coutume faisait de Mourad l'héritier présumé de son oncle, qui vient d'être détrôné. On sait que celui-ci désirait établir la succession en ligne directe, et qu'il comptait désigner comme son successeur son fils Youssouf-Fazdin-Effendi, né le 9 octobre 1837. Mais cette désignation n'avait pas été faite officiellement, et l'on ne sait pas si les Turcs l'auraient acceptée. Le sultan Abd-ul-Aziz disparaissant, Mourad le remplaça donc à titre d'héritier légitime.

Nous empruntons aux *Tablettes d'un Spectateur* le document suivant sur l'organisation donnée en 1867, d'après cette publication, au parti de la Jeune-Turquie, par le prince Mustapha-Fazyl, mort depuis :

Constitution de la chancellerie de la Jeune-Turquie, fondée à Constantinople, à Paris et à Londres en 1867 :

Art. 1^{er}. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but : 1^o de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Fazyl-Pacha, contenu dans sa lettre au sultan, et par conséquent d'opérer le renversement du régime et des hommes qui oppriment et épuisent l'empire ottoman; 2^o de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 2. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 3. Son chef est H. A. Mustapha-Fazyl-Pacha, président du comité directeur.

Art. 4. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : H. K. Zia-Hoy, Aghia-Effendi, le comte L... P..., Komal-Bey et Simon Drutch.

Art. 5. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : H. K. Zia-Hoy et Aghia-Effendi.

Art. 6. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et

diplomatiques, sont : le comte L... P... et S... B... Ils nomment des agents dans tous les pays.

Art. 7. Le comité directeur aura pour siège Paris et Zurich.

Il mettra promptement à l'étude l'élaboration d'une Constitution et la réorganisation de l'armée.

Art. 10. Le principal agent du comité à Constantinople est M. J. H. B.

Si l'intérêt de la Jeune-Turquie exigeait la présence du prince M. F. Pacha à Constantinople, il s'arrangerait de façon à obtenir du sultan sa rentrée à Constantinople, afin de donner par sa présence dans la capitale de l'empire une très grande impulsion aux affaires de la Jeune-Turquie.

Art. 12. Dans le cas où le prince Mustapha viendrait à mourir avant que la grande entreprise eût réussi, M. K. Z. et les membres du comité de Constantinople poursuivraient l'œuvre suivant le plan tracé, jusqu'au jour où la cause de la régénération ottomane aurait triomphé de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Au-dessous de ce document se trouvent l'apostille et la signature suivantes :

Approuvé,

MUSTAPHA-PACHA.

Paris, 30 août 1867.

Le Temps 7. 6. 1876

Le Temps 1. 6. 1876

Affaires de Turquie.

Mourad V, connu jusqu'ici sous le nom de sultan Mehemmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et le petit-fils du sultan Mahomet II. Il est né le 21 septembre 1840.

A la mort de son père Abd-ul-Medjid (25 juin 1861), Mourad ne lui succéda pas. En vertu du *seniorat*, le titre de sultan revenait non pas au fils aîné, mais au frère aîné du souverain, qui était Abd-ul-Aziz. La même coutume faisait de Mourad l'héritier présomptif de son oncle, qui vint d'être détrôné. On sait que celui-ci désirait établir la succession en ligne directe, et qu'il comptait désigner comme son successeur son fils Youssouf-Izzedin-Effendi, né le 9 octobre 1837. Mais cette désignation n'avait pas été faite officiellement, et l'on ne sait pas si les Turcs l'auraient acceptée. Le sultan Abd-ul-Aziz disparaissant, Mourad le remplace donc à titre d'héritier légitime.

Nous empruntons aux *Tablettes d'un Spectateur* le document suivant sur l'organisation donnée en 1867, d'après cette publication, au parti de la Jeune-Turquie, par le prince Mustapha-Fazyl, mort depuis :

Constitution de la chancellerie de la Jeune-Turquie, fondée à Constantinople, à Paris et à Londres en 1867 :

Art. 1^{er}. Le parti de la Jeune-Turquie est fondé dans le but : 1^o de réaliser le programme réformateur du prince Mustapha-Fazyl-Pacha, contenu dans sa Lettre au sultan, et par conséquent d'opérer le renversement du régime et des hommes qui oppriment et épuisent l'empire ottoman; 2^o de détruire l'influence russe en Orient, par l'émancipation des populations chrétiennes en Turquie.

Art. 2. La Jeune-Turquie a son chef, son comité directeur, ses agents civils et militaires, son siège principal.

Art. 3. Son chef est S. A. Mustapha-Fazyl-Pacha, président du comité directeur.

Art. 4. Les membres du comité directeur, à Paris et à Londres, sont : S. E. Zia-Bey, Aghia-Effendi, le comte L... P..., Komal-Bey et Simon Deutch.

Art. 5. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires de l'intérieur de l'empire ottoman, sont : S. E. Zia-Bey et Aghia-Effendi.

Art. 6. Les membres du comité directeur, spécialement chargés des affaires internationales et

diplomatiques, sont : le comte L... P... et S... D... Ils nomment des agents dans tous les pays.

Art. 7. Le comité directeur aura pour siège Paris et Zurich.

Il mettra promptement à l'étude l'élaboration d'une Constitution et la réorganisation de l'armée.

Art. 10. Le principal agent du comité à Constantinople est M. J. B. B.

Et l'intérêt de la Jeune-Turquie exigeant la présence du prince M. F. Pacha à Constantinople, il s'arrangerait de façon à obtenir du sultan sa rentrée à Constantinople, afin de donner par sa présence dans la capitale de l'empire une très grande impulsion aux affaires de la Jeune-Turquie.

Art. 12. Dans le cas où le prince Mustapha viendrait à mourir avant que la grande entreprise eût réussi, M. K. Z. et les membres du comité de Constantinople poursuivraient l'ouvrage suivant le plan tracé. Jusqu'au jour où la cause de la régénération ottomane aurait triomphé de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Au-dessous de ce document se trouvent l'apostille et la signature suivantes :

Approuvé,
MUSTAPHA-PACHA.

Paris, 30 août 1867.

TDV ISAM
Kütüphanesi Arşivi
No ZE. 814

Yeni
OSMANLIYAR
Jeunes Turcs

Le Temps
1.6.1876

Le Temps 1.6.1876

Le Temps 1.6.1876

دردنجه قوتلر
بني قوتلر
Tablettes
d'un
spectateur
C'est mes
...

du Spectateur

TDV ISAM
Kütüphanesi Arşivi
No ZE 814

Numéro 106.

106
D

Rue de Provence 48.

a riposté M. Batauld, avec applaudissements de la galerie.

Dans le quatorzième bureau M. Loyer des Vignes a dit que la responsabilité ministérielle ne peut être une réforme votée. Il ne faut en rien modifier la situation de présent de la République. Ensuite il a démontré combien l'Assemblée est peu populaire et peu sympathique au pays.

M. Casimir Périer a prôné la conciliation; il a démontré que ni le gouvernement ni ses adversaires ne peuvent avoir une majorité de gouvernement. La République, gouvernement légal du pays, est le terrain naturel de la conciliation. Il faut que la Commission étudie et cherche, par tous les moyens, la voie de la conciliation.

M. Ernoul a combattu pour la responsabilité ministérielle. Il repousse de la façon la plus absolue le renouvellement partiel qu'il considère comme une atteinte à l'Assemblée, comme une usurpation.

M. Sorel est allé plus loin. Il a déclaré nettement qu'il n'accepterait jamais la République comme étant le gouvernement définitif et légal de la France. En conséquence il ne veut rien constituer. Il veut le maintien quand même du status-quo.

Voilà quelle a été la physionomie de quelques bureaux. Cela suffit à préciser la situation et à bien démontrer qu'il n'y a plus de

conciliation possible sur le terrain de la lutte engagée. La crise que l'on pouvait espérer voir finir aujourd'hui recommence au contraire, et cette fois elle aura deux issues soit dans l'autre ou résultat définitif.

Le Vote.

La récapitulation donne environ 362 voix à la droite contre 338 à la gauche. C'est donc une différence de vingt-quatre voix.

Mais il ne faut pas que les monarchistes s'exagèrent la portée de cette victoire. Ce qu'ils ne diront pas, mais qu'il faut dire, c'est qu'ils ont voté aujourd'hui dans les bureaux, ou scrutés secrets, et que le résultat est très différent si le vote avait été public, en quelque sorte devant la tribune ouverte, et après avoir entendu la parole de M. Périer.

La crise recommence, certainement le avon dit plus haut, mais elle sera terminée par le avantage des monarchistes. Elle inquiétera le pays, elle arrêtera le commerce, paralysera les affaires, mais en somme elle aboutira à un des deux termes inévitables: ou le renouvellement partiel ou la Dissolution.

Et quoiqu'elle fasse la droite sera forcée, malgré toutes les tentatives possibles, d'en arriver à...



106

106

Tablettes de Sp

Première année.

Correspondance quotidienne



Paris le 5 Décembre 1872.

La séance d'aujourd'hui, la discussion et le vote.

Les monarchistes sont ce soir d'une joie inexprimable. Demain tous leurs organes célébreront bruyamment une victoire sur le compte de laquelle il y aura bientôt à revenir. En attendant il s'agit de bien saisir l'esprit de la lutte qui a eu lieu aujourd'hui et de faire connaître de suite le sens des discours principaux prononcés dans divers bureaux de la Chambre. Car c'est là, bien plus que dans le vote en lui-même que l'on trouvera l'expression exacte de l'Assemblée et de ses sentiments.

Dans le deuxième bureau M. Marat Barthe a traité la question du renouvellement de l'Assemblée, soit par voie de renouvellement partiel, soit par la dissolution. Il a dit que la question du renouvellement partiel dépendait de l'unité ou de la dualité de la représentation nationale. Avec une seule chambre il faut le renouvellement partiel; avec deux chambres il faut la dissolution, le droit de dissolution étant donné au président de la République.

M. de Montessonville et Dupuy se sont prononcés énergiquement contre le renouvellement partiel. En outre M. Dupuy a fait une violente sortie contre les adresses des conseils municipaux, violateurs hypocrites de la loi, encouragés par le gouvernement. Il a fini en réclamant avec autant d'insistance

que d'énergie la responsabilité ministérielle.

Discours de M. Louis-Bolancé.

Dans le troisième bureau M. Louis Bolancé s'est fait le champion énergique et éloquent de la dissolution. Il a présenté à l'appui de sa thèse un tableau saisissant de l'anarchie de l'Assemblée, de son fractionnement en partis inconciliables qui ne peuvent former une majorité de gouvernement. Il a combattu avec des arguments irrésistibles la théorie du renouvellement partiel.

M. de Lacombe s'est déclaré d'accord avec M. Louis Bolancé sur le renouvellement partiel, mais il a dit que l'Assemblée n'avait point rempli, qu'elle était loin d'avoir rempli son mandat, qu'elle avait reçu pour ainsi dire, le mandat impératif de se réunir avant la libération du territoire, et avant d'avoir assuré le triomphe de la cause du Nord. Pour cela il faut absolument organiser la responsabilité ministérielle.

M. Delorme a répondu que la responsabilité ministérielle existait.

M. Buffet, dans le langage accablant qui le caractérise, a dit en répondant à deux passages du message que la cause de l'insécurité du pays n'était pas l'Assemblée, mais bien le président de la République qui est la pierre d'achoppement. Il a demandé la responsabilité ministérielle.

Dans le sixième bureau M. Bertaud a prononcé un excellent discours.

— "Vous êtes tragique!" lui a dit le général Changarnier en l'interrompant.

— "Mieux vaut être tragique que comique",

à reporter
de la gale
dans le
Vignes et
ne peut être
en rien
de la Préf
combien
jeu / gars
M. Co
histoire; il
ni les adver
de gouvern
loyal du
conciliation
et cherche
de faire
M. Er
responsab
la façon
partiel q
à l'afsem
M
déclaré ne
jamais la
gouvernem
France. i
constituer
du statu-

L^e c 3556 - 1872

THE STATE
OF NEW YORK
No. 11

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

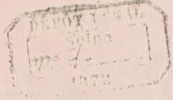
[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]



1^{er} année.

Paris, le 20 Novembre. 872

Confiance!

Nous possédons des informations
valables et nous avons de si bonnes
raisons pour annoncer que
M. Thiers restera, pour le
bonheur de la France, à la tête
de la République, que nous
engageons tout le monde à avoir
confiance dans la durée des
pouvoirs de M. Thiers et à
garder un calme dédaigneux
devant les agitations des
monarchistes. Les derniers
ne donnent un mal inouï
pour aboutir samedi ou
lundi prochain au plus tard,
à un échec éclatant. M. Thiers
aura non seulement le vote
de confiance qu'on lui offre
de toutes les parties saines de
l'Assemblée, mais encore,
peut-être, un témoignage
de respect, et l'adhésion à la
forme républicaine.

Triumvirat et Duumvirat.

La droite a formé son triumvirat
en vue du renversement qu'elle
espère opérer; le centre-droit or-
léaniste, lui, propose un duumvirat
pour le cas où M. le duc de Broglie
renverserait dans l'entreprise qu'il
poursuit en trébuchant... De
leur côté, les électeurs des bureaux
de la droite et du centre-droit vont
proposer à ces messieurs de se repré-
senter devant eux pour leur recevoir
le prix de leur travail de restau-
ration monarchiste.

Am. E. Dreyfus rue Rodier.

TDV ISAM
Kütüphanesi Arsivi
No 25814

Tablettes du Spectateur

48 rue de Provence.

correspondance gratuite

Mouvement.

L. OUVRIER

Soit de le décourager les conspirateurs monarchiques
poursuivent leur campagne avec ardeur. La
commission nommée sur la proposition de M. de
Kerdrel a choisi, pour membres de son bureau, ceux
d'entre elle qu'elle savait les plus personnellement
hostiles au gouvernement: ainsi c'est M. le duc
d'Audiffren-Pasquier qui a été élu président pas mes-
ures, contre six douzièmes à M. Martel. Le choix du
secrétaire a été plus pitoyable encore; c'est à M.
Naoul Duval qu'il est échue.

Aujourd'hui à Versailles, la Gauche Républicaine
a tenu une réunion importante dans laquelle
elle a délibéré sur les moyens de mettre fin aux
malentendus et aux équivoques qui se sont produits dans
la séance du 18 novembre. De l'avis général, il
a été reconnu que l'occasion viendrait tout natu-
rellement, lors de la lecture du rapport sur la
proposition de M. de Kerdrel, et on vote qu'il
la suivrait. En outre la réunion a donné mandat
à ses délégués de s'entendre sur ce point avec les
autres réunions et le Gouvernement.

Le centre gauche a tenu séance aujourd'hui. La
majorité a décidé l'ajournement du dépôt de
toute proposition Constitutionnelle jusqu'après
l'issue du débat sur le rapport qui sera fait
sur la proposition Kerdrel. Le centre-
gauche a constitué néanmoins un comité
de Constitution composé de trois membres qui
sont M. de Laboulaye, M. Ernest Picard
et M. Casimir Périer.

Les députés impérialistes ont
regardé aujourd'hui à Versailles
le bruit que plusieurs de leurs
correspondants politiques al-
laient être arrêtés. Mais n'ayant
aucune raison de crainte à la réalisation de
semblables mesures.

Les princes se he-
sent les charges
et les besoins, un
particuliers. Ce ton
Philippe à la tête
a demandé la u-
de lui sur les bies
un comité bran le
d'Orléans ignore
aux premiers ju-
M. Gambas
de M. Robert de
Goulard, la app-
Cependant M. M-
qu'il serait un
de la France au
projet d'écarter la
gauche est
contre une prop-
actuelle, on peu
qui importe aux
par le pouvoir
sans inconvénient

Un.

Plusieurs j-
inités aux
matière, vien-
vouloir, comp-
noncée à l'é-
du corps de l'é-
à la séance
annoncée que
Ouissances
en applaudis-
du discours a
exact. Si gran-
l'admiration
l'ancien Orléan-
pu songer à
aucun contrai-
et à la reser-

Non en 500 de tous les empereurs dont l'ensemble constitue la dette publique. Le chiffre flottant était consolidé. Ainsi unifiée, la dette, qui s'élevait à environ 100,000,000 livres sterling en capital, était réduite à environ 150,000,000 livres. L'avantage pour les détenteurs de titres, c'est qu'on avait créé une société fermière qui devait percevoir les revenus affectés au service de la dette et ainsi réduite. C'était là une garantie sérieuse. C'est précisément cette garantie, bien que le gouvernement ne l'ait pas, qui a décidé à rejeter le projet. Je suis bien informé. Les ministres ont dû consacrer tout l'argent à l'achat de dépouilles de guerre et à rien distraire en garanties ou en paiements aux créanciers. Ainsi, les détenteurs de titres doivent classer toute leur dette. On ne peut plus prévoir le moment où ils toucheront les intérêts de leur créance. C'est là, jusqu'à présent, le résultat le plus clair de l'inspiration de ce projet. On se plait à accorder aux nouveaux ministres.

Une nouvelle importante qui arrive de Crète. Dans l'assemblée générale, les députés chrétiens ont déposé entre les mains du gouverneur de l'île une pétition dont je vous ai résumé la teneur. Cette assemblée a été constituée par la loi organique de 1907, lors de l'insurrection, et dans le but de faire déposer les armes aux rebelles. Cette loi n'est pas observée. Les Crétois se plaignent. Ils demandent son application et de plus l'égalité civile très stricte entre chrétiens et musulmans, ainsi qu'une décentralisation énergique. Des renseignements qui me sont fournis permettent d'ajouter au cas où il n'y aurait pas été droit à leur demande, on aurait à craindre une grande agitation et peut-être la révolution.

En Égypte et en Thessalie il y a une certaine effervescence, mais pas de désordres du moins jusqu'à présent.

Voici la pétition des Crétois :

Excellence,

Les paroles sur lesquelles Votre Excellence a ouvert la session actuelle de l'Assemblée générale des Crétois nous ont donné l'assurance que le gouvernement impérial est disposé à garantir la propriété de nos pays par l'égalité de tous devant la loi. Comme nous ne sommes pas satisfaits de nos lois, nous nous sommes adressés à Votre Excellence, la proposition suivante :

Pour assurer la prospérité et le progrès du pays, nous désirons la révision complète de nos lois. Il faut surtout appliquer fidèlement et dans son véritable sens la loi organique devant la loi de l'égalité des charges. Ce principe a été hautement proclamé par notre gouvernement dans le décret impérial qui accomplissait la loi organique.

Une expérience de plusieurs années a prouvé que la loi organique de notre île n'a pas répondu à l'esprit et à la lettre de la loi organique. La loi sur l'égalité des charges, non seulement n'est pas appliquée, mais elle est observée et déformée. Aussi ne saurait-on pas plus répondre aux besoins du peuple crétois qu'à ses désirs de tous les jours.

En formulant cette proposition, nous avons l'honneur d'espérer à Votre Excellence que vous désirez de discuter avec nous toutes les modifications à apporter à la loi organique, et de la compléter sur la base des principes fondamentaux de self-gouvernement qui nous ont été accordés, et à la consultation de l'ordre et la prospérité de l'île de Crète.

Silvén 42 signataires de représentants des chrétiens crétois.

Affaires de Turquie.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

LETTRES D'ITALIE

Mourad V. nous communique le nom de son sultan Mehmet-Mourad-Effendi, est l'aîné des fils du sultan Abd-ul-Medjid-Khan, et il est fils de l'ancien sultan Mohammed II. Il est né le 21 septembre 1840.

